



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à dix-neuf heures, le conseil Municipal de Favières, régulièrement convoqué, le 26 mars 2024 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire : Daniel PATU.

Convocation : 26/03/2024
Affichage : 26/03/2024
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13

Présent(e)s : Daniel PATU, Patricia BORG, Patrick DOLOIRE, Anne SCORTEGAGNA, Josiane TROTTIER, Laetitia FOUQUET, Valérie GAUTIER, Sylviane CATHELIN, Samuel CORREIA,

Absents excusés Serge FONSECA pouvoir à Anne SCORTEGAGNA, Daniel BORG pouvoir à Patricia BORG, Marie Christine COQUELET pouvoir à Samuel CORREIA, Christian Coquelet pouvoir à Josiane TROTTIER, Julie MIDEY,

Absent(e)s : Krystel MARTEL

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir la modification du tableau du vote des montants de subventions alloués aux associations

- Demande approuvée par l'assemblée délibérante.

Nomination d'un secrétaire de séance,

- Laetitia FOUQUET est nommée secrétaire de séance

Il est procédé à l'appel et à la signature de la feuille de présence.

Le maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2024 : Approuvé à l'unanimité avec modification de la mention suivante : Madame Julie MIDEY est suppléante et non titulaire au syndicat SMAEBPP.

Le président procède à l'examen des différents points notés à l'ordre du jour.

19/2024 : Modification du montant des Subventions aux associations

Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 03/04/2024, il a été décidé que le solde de trésorerie du CCAS ne nécessitait pas d'obtenir une subvention de 11000€ comme les autres années pour le fonctionnement en 2024. Compte tenu de ces dernières informations et de l'engagement de l'équipe municipale en faveur de la maîtrise et de la gestion des dépenses, il convient donc de revoir et de revoter le montant de la subvention attribuer au CCAS pour l'année 2024.

Pour le bon fonctionnement en 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de 6000 € au lieu des 11000€ prévus initialement au CCAS.

Vu la précédente délibération N° 2024-17 du 29/03/2024,

Vu la réunion et le rapport du Conseil d'administration du CCAS

Vu la commission des finances, la répartition proposée est indiquée ci-dessous :

Valérie GAUTIER émet un avis « contre » et ajoute qu'elle estime que l'attribution des subventions n'est pas équilibrée, que toutes les associations vont recevoir le montant souhaité sauf une.

Le maire répond que toutes les associations ont fournis des états financiers et des comptes rendus justifiant de façon correct de l'utilisation des fonds publics qui leurs sont alloués, sauf la dite association, que la décision des fonds alloués à cette association a été largement débattue lors d'une réunion plénière et la décision a été unanime.

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Valérie GAUTIER) ;

VOTE les subventions indiquées ci-dessous :

PRECISE que le budget est annexé d'un document stipulant l'attribution des subventions.

Nom de l'association	SUBVENTION 2023	PROPOSITION 2024
Amicale des Sapeurs-pompiers de Tournan	200,00 €	1 250,00 €
FNACA	150,00 €	150,00 €
Mission locale du Plateau de la Brie	1 754,08 €	2 150,00 €
Resto du Cœur 77	500,00 €	500,00 €
Secours Populaire Français	200,00 €	200,00 €
Sporting Club de Favières	3 600,00 €	3 600,00 €
Amitié et Gaieté	3 000,00 €	3 000,00 €
Au gré des Loisirs	500,00 €	750,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Patrimoine	800,00 €	400,00 €
OCCE Coopérative scolaire	500,00 €	2 400,00 €
Téléthon	300,00 €	300,00 €
Dragseed	500,00 €	500,00 €
Total subventions aux associations		16 200,00 €
Total subvention au CCAS Favières	11 000,00 €	6 000,00 €

2024-20 : Approbation du compte administratif 2023 « Budget Commune »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les opérations du compte administratif ainsi que les résultats, puis sort de la salle.

Mme Patricia BORG, Première Adjointe prend la présidence du Conseil Municipal afin de pouvoir délibérer, M. le maire étant sorti.

Entendu l'exposé de M. le Maire concernant les résultats,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les prévisions budgétaires 2023,

Vu les comptes 2023 réalisés par M. le maire,

Considérant l'exposé de Mme Patricia BORG, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, et 1 abstention (Valérie GAUTIER),

VOTE le compte administratif 2023 du budget de la commune qui s'établit ainsi : **VOTE** le compte administratif 2023 du budget de la commune qui s'établit ainsi :

Cpte Administratif Resultat 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2023	950 489,60	1 179 731,41	325 645,93	418 858,36
RESULTAT 2022 REPORTE		391 168,56	116 240,35	
TOTAL	950 489,60	1 570 899,97	441 886,28	418 858,36
TOTAL DE CLOTURE SANS RAR	620 410,37		23 027,92	
RESULTAT DE CLOTURE SANS RAR 2023	597 382,45			
RAR			164 323,36	43 595,10
TOTAL AVEC RAR			606 209,64	462 453,46
TOTAL DE CLOTURE AVEC RAR	620 410,37		143 756,18	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	476 654,19			

2024-21 : Approbation du compte de gestion 2023 « Budget Commune »

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- De préciser que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Entendu M. le maire rappeler que le compte de gestion constitue la présentation des comptes établis par le Receveur Municipal,

Vu le compte de gestion établi par Mme VIVA, receveur municipal,

Vu les prévisions budgétaires et le compte administratif,

Considérant que les opérations sont régulières, et que le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 voix abstention (Valérie GAUTIER) ;

➤ APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget de la Commune.

➤ PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024-22 : Vote pour l'affectation du résultat du budget Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre du Budget Général, d'affecter les résultats de l'exercice 2023,

Le compte administratif 2023 présente un excédent total de clôture de 597 382.45€ se décomposant en 620 410.37 € en section de fonctionnement (excédent) et -23 027.92 € en section d'investissement (déficit).

Les restes à réaliser s'élèvent à 164 323.36 € en dépenses d'investissement et à 43 595.10 € en recette d'investissement,

Compte tenu du besoin en autofinancement,

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement pour 476 654.19 €, le déficit d'investissement en investissement pour - 23 027.92 € et d'affecter au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 143 756.18 €

Vu le compte administratif 2023 et notamment les résultats,

Vu l'avis de la commission des finances,

Entendu l'exposé de M. le maire rappelant que le budget 2023 présente un excédent total de clôture de 597 382.45 € se décomposant en 620 410.37 € en section de fonctionnement (excédent) et -23 027.98 € en section d'investissement (déficit),

Les restes à réaliser s'élèvent à 164 323.36 € en dépenses d'investissement et à 43 595.10 € en recettes d'investissement,

Compte tenu du besoin en autofinancement, Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement pour 476 654.19 €, le déficit d'investissement en investissement pour -23 027.92 € et d'affecter au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 143 756.18 €.

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (Valérie GAUTIER) ;

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de 476 654.19 € en section de fonctionnement

Affectation du résultat d'investissement de - 23 027.92 € en section d'investissement.

Affectation de 143 756.18 € au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

2024-23 : Vote du budget Primitif 2024 « Budget commune »

Le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Il s'équilibre à 1 689 994,19 € en section de fonctionnement et à 950 186.60 € en section d'investissement.

Dépenses Fonctionnement						Recettes Fonctionnement			
Chapitre	Intitulé des chapitres	BP 2022	CA 2022	Réalisé 2023	Proposition 2024	Chapitre	Intitulé des chapitres	Réalisé 2023	Proposition 2024
CH-011	Charges à caractère général	491 780,00	270 843,51	369 606,22	606 696,70	CH-002	Excédent antérieurs reportés	391 168,56	476 654,19
CH-012	Charges de personnel	399 891,00	405 062,38	429 927,90	512 330,00	CH-013	Atténuation des charges	486,00	10 200,00
CH-014	Atténuations de produits	10 000,00	6 115,00	6 775,00	10 000,00	CH-70	Produits services, domaine et ventes div.	101 692,47	102 760,00
CH-65	Autres charges de gestion courante	147 350,00	142 069,34	118 358,29	142 975,00	CH-073	Impôts et taxes	795 207,08	835 326,00
CH-66	Charges financières	25 214,29	25 214,29	22 822,19	20 317,28	CH-74	Dotations et participations	246 233,50	243 539,00
CH-67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	200,00	CH-75	Autres produits de gestion courante	27 538,94	21 510,00
CH-68	Dotations provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	CH-76	Produits financiers	2,02	5,00
CH-022	Dépenses imprévues	10 000,00	0	0,00	0,00	CH-77	Produits exceptionnels	8 571,40	0,00
						CH-78	Produits exceptionnels reprises sur provisions	0,00	0,00
CH-023	Virement section investissement	304 724,46		363 072,29	394 475,21	CH-042	Opérations d'ordres	0,00	0,00
CH-042	Opérations d'ordre	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00				
					1 689 994,19		Montant total des recettes de fonctionnement prévues		1 689 994,19

Dépenses Investissement					Recettes Investissement			
Chapitre	Intitulé des chapitres		Réalisé 2023	Proposition 2024	Chapitre	Intitulé des chapitres	Réalisé 2023	2024
CH-001	Déficit d'investissement reporté		116 240,35	23 027,92	CH-001	Excédent antérieurs reportés	0,00	0,00
CH-10	Dotations fonds divers		0,00	0,00	CH-021	Virement Section de fonctionnement	363 072,29	394 475,21
CH-16	Emprunts		55 325,22	57 830,12	CH-10	Dotations fonds divers	289 880,87	180 599,29
CH-20	Immobilisations incorporelles		19 077,48	44 079,74	CH-13	Subventions	125 977,49	123 595,10
CH-21	Immobilisations corporelles		195 151,00	825 248,82	CH-024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	12 000,00
CH-23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	CH-16	Emprunts	0,00	236 517,00
CH-041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	CH-040	Opérations ordre entre sections	3 000,00	3 000,00
CH-204	Subventions équipements versées		56 092,23	0,00	CH-041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	Montant total des dépenses d'investissement prévues		950 186,60	950 186,60		Montant total des recettes d'investissement prévues		950 186,60
			Dont RAR	164 323,36			Dont RAR	43 595,10

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 689 994,19 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 950 186.60 €
- **Soit un total de budget de 2 637 697,79 €**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Vu les propositions faites et présentées par M. le maire,

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (Valérie GAUTIER),

VOTE le budget primitif 2024, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 1 689 994,19 €

En section d'investissement à 950 186.60 €

Soit un total pour le fonctionnement et l'investissement de : 2 640 180.79 €

2024-24 : Approbation du compte administratif 2023 « Budget Assainissement »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les opérations du compte administratif du budget assainissement 2023 ainsi que les résultats, puis sort de la salle.

Mme Patricia BORG, Première Adjointe prend la présidence du Conseil Municipal afin de pouvoir délibérer, M. le maire étant sorti.

Entendu l'exposé de M. le Maire concernant les résultats,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu les prévisions budgétaires 2023,

Vu les comptes 2023 réalisés par M. le maire comme présentés ci-dessous :

	Section Fonctionnement		Section Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2023	35 409,88	91 888,60	68 316,65	76 323,51
Résultat 2022 reporté			29 930,89	
Total	35 409,88	91 888,60	98 247,54	76 323,51
Résultats de clôture sans RAR		56 478,72	21 924,03	
Solde d'exécution total de clôture			34 554,69	

Considérant l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, et 1 abstention (Valérie GAUTIER),

VOTE le compte administratif 2023 du budget Assainissement.

2024-25 : Approbation du compte de gestion 2023 « Budget Assainissement »

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- De préciser que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Entendu M. le maire rappeler que le compte de gestion constitue la présentation des comptes établis par le Receveur Municipal,

Vu le compte de gestion établi par Mme VIVA, receveur municipal,

Vu les prévisions budgétaires 2023 et le compte administratif 2023,

Considérant que les opérations sont régulières, et que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 du budget assainissement.

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (Valérie GAUTIER) ;

2024-26 : Affectation du résultat « Budget Assainissement »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre du Budget Assainissement d'affecter les résultats de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission Finances,

Le compte administratif 2023 présente un solde d'exécution total de clôture de 34 554,69 € se décomposant en 56 478,72 € en section d'exploitation (excédent) et 21 924,03 € en section d'investissement (déficit),

Compte tenu du besoin en autofinancement, il est proposé de reporter le déficit d'investissement de 21 924,03 € en investissement au 001 : Déficit d'investissement reporté et d'affecter le résultat d'exploitation de 56 478,72 € au 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés.

Vu le compte administratif 2023 et notamment les résultats,

Vu l'avis de la commission des finances,

Entendu l'exposé de M. le maire rappelant que le budget 2023 présente un solde d'exécution total de clôture de 34 554,69 € se décomposant en 56 478,72 € en section d'exploitation (excédent) et 21 924,03 € en section d'investissement (déficit),

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (Valérie GAUTIER) ;

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de 56 478,72 € au 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés

Affectation du résultat d'investissement de – 21 924,03 € en section d'investissement.

2024-27 : Vote du budget Primitif 2024 « Budget Assainissement »

Le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de l'assainissement qui s'équilibre à 88 905,16 € en section d'exploitation et à 91065,28 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessous :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 88 905,16 €

Dépenses et recettes d'investissement : 91 065,28 €

Soit un total de budget de 179 970,44 € (voir détail dans le tableau ci-dessous)

BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT 2024

PREVISIONS DEPENSES				PREVISIONS RESSOURCES			
Fonctionnement	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Fonctionnement	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
011 Charges à caractère général				002 Excédent antérieurs reportés			
6061 Fourn, non stockées	0,00	0,00	0,00	002 Excédent antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00
611 Contrats de Prestations	63 342,87	15 598,26	37 780,08		0,00	0,00	0,00
61523 Entretien réseaux	8 000,00	0,00	8 000,00	70 Produits			
618 Divers	100,00	100,00	100,00	70611 Redevances assainissement	80 000,00	56 222,21	52 976,64
622 Rémunérations intermédiaires	5 000,00	0,00	5 000,00		80 000,00	56 222,21	52 976,64
623 Publications	200,00	0,00	200,00	74 Subventions d'exploitation			
	76 642,87	15 698,26	51 080,08	74 Subventions d'exploitation	4 350,00	1 737,87	2 000,00
023 Virt à la section investissement					4 350,00	1 737,87	2 000,00
023 Virt à la section investissement	21 924,03		21 936,80	042 Opérations d'ordres			
	21 924,03		21 936,80	777 Quote-part des subventions	33 928,52	33 928,52	33 928,52
65 Autres charges de gestion courante					33 928,52	33 928,52	33 928,52
6541 Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	Total fonctionnement	118 278,52	91 888,60	88 905,16
	0,00	0,00	0,00				
66 Charges financières							
66111 Intérêts des emprunts	4 063,15	4 063,15	3 238,52				
	4 063,15	4 063,15	3 238,52				
22 Dépenses imprévues							
042 Opérations ordre							
6811 Dot. Amortissement	15 648,47	15 648,47	12 649,76				
	15 648,47	15 648,47	12 649,76				
Total fonctionnement	118 278,52	35 409,88	88 905,16				
Investissement	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Investissement	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
001 Déficit Investissement reporté				001 Excédent antérieurs reportés			
001 Déficit investissement reporté	29 930,89		21 924,03	001 Excédent antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00
	29 930,89	0,00	21 924,03				
16 Emprunts				021 Virt section fonction			
1641 Emprunts	23 457,25	23 457,25	24 281,85	021 Virt section fonction	21 924,03	0,00	21 936,80
1681 Autres emprunts	10 930,88	10 930,88	10 930,88		21 924,03	0,00	21 936,80
	34 388,13	34 388,13	35 212,73	10 Dot. fonds divers			
40 Opérations ordre				1068 Excédents de Fonc. Capitalisés	60 675,04	60 675,04	56 478,72
1391 Subventions équipement	33 928,52	33 928,52	33 928,52		60 675,04	60 675,04	56 478,72
	33 928,52	33 928,52	33 928,52	040 Opérations ordre entre sections			
020 Dépenses imprévues				28158 Autres	14 735,68	14 735,68	11 736,96
				2818 Autres immobilisatios corporelles	912,79	912,79	912,80
					15 648,47	15 648,47	12 649,76
Total investissement	98 247,54	68 316,65	91 065,28	Total investissement	98 247,54	76 323,51	91 065,28
Dont RAR			0,00	Dont RAR			0,00

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Vu les propositions faites et présentées par M. le maire,

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (Valérie GAUTIER) ;

VOTE le budget primitif 2023, de l'assainissement qui s'équilibre :

En section d'exploitation à 88 905.16 €

et en section d'investissement à 91 065.28 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15